

Thème : Procédures correctionnelles et défèrements devant le procureur de la République

Date : Vendredi 26 juin 2026 de 9h à 12h

Lieu : La Roche sur Yon

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Compléter et d'approfondir des compétences pratique et théoriques sur la procédure pénale appliquée aux procédures correctionnelles et au défèrements.

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Rappel du cadre législatif et réglementaire général
2. Fonctionnement des défèrements au TJ d'Angers (CRPC, CPVCJ, CI/CDD, Mineurs)
3. Point sur la Charte pénale du barreau
4. Point sur les évolutions législatives en cours :
 - PDL Réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public
 - PDL réforme de la justice criminelle

Moyens pédagogiques :
Intervention orale interactive

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Me Nicolas JERUSALEMY, Avocat au Barreau d'Angers, membre de la commission pénale du barreau, activité droit pénal

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarif classique : 30€ la formation
> Pour les avocats du barreau d'Angers : Formation gratuite pour laquelle la somme forfaitaire de 30€ sera prélevée sur votre compte FIF-PL

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.